

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

N° 51/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

SOUS - PREFECTURE

10 JAN. 2018

MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 01/09/2017	L'an deux mil dix sept le quatorze septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 14/09/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25 Ayant donné procuration : 5 Absent excusé : 0 Absents : 2 Exclus : 0</i>	<u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <u>Étaient représentés</u> : MULLER-FRAS Stéphanie, LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MORASCETTI Élisabeth.
OBJET : <i>Créations / suppressions d'emplois</i>	<u>Procurations données</u> : MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, LALLAOUA Nora a donné procuration à GRISEY David, SEGAUD Grégoire a donné procuration à JELIC Céline, DELMARRE Véronique a donné procuration à GROSJEAN Aline, MORASCETTI Élisabeth a donné procuration à RADREAU Sophie. <u>Absents</u> : MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 6</i>	Monsieur Pascal VILMINOT est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'assemblée :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. »

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14/04/2017,
Considérant le départ par voie d'intégration auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté de l'agent occupant l'emploi d'agent de maîtrise,
Considérant l'obligation pour la collectivité d'accueil d'intégrer un agent dans le grade et l'échelon auxquels il était affecté dans sa collectivité d'origine en cas de mutation,
Considérant le recrutement par mutation de deux agents au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de leur inscription sur liste d'aptitude d'emploi d'agent de maîtrise à compter du 01/01/2018,
Vu l'avis favorable du Comité technique,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 01/11/2017,
- La suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 01/01/2018,
- La création d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à compter du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique ;

Le Conseil Municipal, **par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 abstentions :**

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

Fait et délibéré à Bavans, le 14/09/2017

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 14/09/2017

Publiée le 14/09/2017.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

